

ECOLE PRIMAIRE VICTOR BALOCHE

5 Rue Charles Legros – 91320 Wissous
01 60 11 34 06 – 0910514P@ac-versailles.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 04/11/2014

Etaient présents :

Equipe pédagogique : Mme FOURNET et Mme TAY (PS), Mme BROSSAT (PS/MS1), Mme KOBEISSI (PS/MS2), Mme MITEV (GS2), Mme ROULEAU (CP), Mme MEURICE et Mme BADIN (CP/CE2), M LEPROUX et Mme DARMANIN (CE1), Mme DELAGE (CE1/CE2), Mme COURY (CM1) et Mme COLAS (CM2)

Municipalité : Mme Thierry Maire Adjointe aux Affaires Scolaires

ATSEM : Mmes Gilles Christelle et MIKOLAJCZAK Blandine.

Parents délégués :

- UPEIW : Mmes GRIMALDI, PREVOST et Mr BITANE
- FCPE : Mmes GASTIGER, GONTHIER, RENARD, GALINDO, CONSTANTIN (suppléante invitée)
- GPEVB : Mmes VUONG, REZZAI, HOSAMEEA et LAJOIE

Absents excusés :

Mr TRINQUIER Maire de Wissous, Mmes ARAUJO et GRIVEL ATSEM,
Inspectrice de l'éducation nationale : Mme DESLAURIER

PREAMBULE

Mme REZZAI, parent délégué GPEVB est nommée secrétaire de séance.

1. POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE

Effectifs au 04 novembre 2014

PS : 24	CP : 28
PS/ MS 1 : 26 (7 PS, 19 MS)	CP/CE2 : 27 (9CP, 18 CE2)
PS/MS 2 : 25 (6PS, 19 MS)	CE1 : 30
GS1 : 24	CE1/CE2 : 27 (9 CE1, 18 CE2)
GS2 : 25	CM1 : 26
	CM2 : 28

Soit au total

- ✓ en maternelle **124 enfants**
- ✓ en élémentaire **166 enfants**

290 élèves.

Le seuil d'ouverture d'une 12^{ème} classe sur l'école étant de 303 élèves

L'affectation des nouveaux élèves en cours d'année s'effectuera en fonction des classes demandées et de la configuration des écoles La Fontaine et Victor Baloché.

Les conditions d'accueil des enfants au sein de l'école ?

Salle de motricité : La motricité est une activité obligatoire quotidienne (30 à 45 min) en maternelle, il fallait donc disposer d'un lieu permettant la programmation de cette activité dans les meilleures conditions. C'est la salle informatique qui servira à cette fonction.

L'accueil sur la pause méridienne : Par conséquent, elle ne pourra plus servir pour l'accueil des élémentaires sur le temps de pause méridienne.

Le problème d'accueil des enfants d'élémentaires sur la pause méridienne se pose de nouveau, le fonctionnement adopté sera le suivant pour une période d'essai :

- 1 groupe sera en restauration avec 2 animateurs
- 1 groupe en pause
 - avec 1 animateur pour les jeux de la cour,
 - 1 animatrice pour effectuer des activités dans la salle de Benjamin (intervenant en arts plastiques) ou dans la classe des Grands de Mme Mitev ou Lamarre (sous réserve que celle-ci ne soient pas utilisées par les élèves de GS en temps de pluie ou pour les temps d'APC).

Les délégués de parents d'élèves demandent à Mme Thierry d'étudier à nouveau la possibilité d'utiliser (demande faite lors du 3^{ème} conseil d'école de l'an dernier):

- La salle des fêtes de la mairie de Wissous pour l'animateur qui fait des activités
- La salle des jeunes qui se situe derrière la cantine pour les élémentaires.

Mme Thierry étudiera ces propositions et reviendra vers les parents délégués.

2. Décisions modificatives apportées au règlement intérieur de l'Ecole :

Horaires :

Suite à la mise en application des nouveaux rythmes scolaires, les nouveaux horaires doivent être notifiés :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30/11h45 puis 14h/16h
- Mercredi : 8h30 / 11h30

Les portes de l'école le matin et l'après-midi ouvrent 10min avant les horaires précisés.

Assiduité :

Un paragraphe concernant l'absentéisme et les arrivées tardives abusives sera ajouté au nouveau règlement.

- **Ecole Maternelle** : L'Ecole maternelle est la première étape dans les apprentissages des enfants : « L'inscription à l'école maternelle implique l'engagement par la famille d'une fréquentation assidue de l'enfant conforme au calendrier scolaire et aux horaires de l'école.

Toute absence d'un élève doit être justifiée par écrit. A défaut, l'élève peut être radié de la liste des inscrits après avis de l'inspecteur de l'Education nationale.

- **Ecole élémentaire** : Conformément aux textes en vigueur Art. L131-1 à L131-2 et Art. R131-1 à R131-10 du Code de l'éducation : « L'assiduité est un gage de la réussite scolaire des élèves, elle est obligatoire. Les parents sont tenus d'informer le Directeur ou l'enseignant de leur enfant de toute absence et d'en donner une justification écrite ou téléphonique. Dans le cadre d'absences répétées et/ou non justifiées, c'est-à-dire lorsque l'enfant à manquer la classe sans motif ni excuse valable au moins quatre demi-journées dans le mois, la famille s'expose aux sanctions prévues par la loi. »

Rappel :

Les parents doivent veiller à ce que leurs enfants arrivent à l'heure afin de ne pas perturber l'organisation de l'Ecole et le travail pédagogique de la classe.

Nous rappelons que les parents d'élèves en élémentaire ne sont pas autorisés à attendre leurs enfants dans l'enceinte de l'école. Pour des raisons de sécurité des enfants, nous vous demandons de respecter cette consigne

Jeux dangereux :

Un rappel est fait concernant les jeux ou comportements dangereux ainsi que l'ensemble des jeux interdits. Les cartes de collections sont interdites et seront systématiquement confisquées et remises en fin d'année aux enfants.

Seuls sont autorisés : les balles et ballons en mousse, les cordes à sauter avec poignets en plastique ou en mousse, les élastiques larges.

L'ensemble de ces modifications intégré au nouveau règlement, doit être validé par un vote à l'unanimité.

Seuls la Mairie, les enseignants et les parents délégués titulaires sont habilités à voter :

Nombre de votants : 23 dont 0 contre, 1 abstention et 22 favorables.

3. Application des nouveaux rythmes scolaires (temps scolaire et périscolaire).

Bilan :

Après quelques premières semaines compliquées à la rentrée concernant la gestion des enfants après les temps de classe, la prise en charge des différents groupes est désormais bien maîtrisée.

Le changement d'animateur de référence reste problématique surtout pour les enfants de petites sections. Les enfants pleurent dès qu'ils ne reconnaissent pas l'animateur et refusent de quitter la classe.

Il est important de rappeler qu'en début d'année les petits ont besoin d'être rassurés, il est donc nécessaire d'avoir des personnes référentes régulières pour permettre la transition entre les différents lieux d'accueils dans les meilleures conditions possibles en privilégiant le bien-être des enfants.

Les parents délégués demandent la création d'un centre de loisirs pour les enfants de maternelles au sein de l'école Victor Baloche.

Les avantages seraient nombreux :

- Economie de 45.000€ en supprimant le car qui transporte les enfants de maternelles de l'école Victor Baloche au centre de loisirs du parc
- Les petites sections ne quitteraient plus l'école qui est à présent un lieu connu et rassurant.
- Les parents qui ont des enfants en maternelle et en élémentaire (fréquentant l'étude du soir) pourraient récupérer leur enfants dans un même endroit à savoir l'école Victor Baloche

Mme Thierry est d'accord pour étudier cette proposition et reviendra rapidement vers les associations de parents d'élèves.

Activités Proposées sur le temps de pause méridienne :

Groupes de PS : sieste pour les petits des trois classes dans le dortoir sous la surveillance des atsem de la classe des PS dès 13h

Groupes des MS : temps calme. Dès que les petits sont couchés, les atsem des moyens prennent en charge les enfants de la classe et proposent un temps de repos sur nattes de gym dans chaque classe de MS.

Groupes des GS : jeux dans la cour en fonction du temps, activités (jeux de sociétés ou bibliothèque) proposées dans la salle de motricité. Un groupe d'enfants pourra également être accueilli dans la salle de l'intervenant en Arts plastique ou dans l'une des deux salles des GS pour des activités manuelles.

Prise en charge du soir :

Pour les maternelles : Les enfants sont accompagnés au centre de loisirs avec un départ à 16h ou départ au domicile.

A 16h30, nouvelle possibilité de départ au domicile ou transport scolaire.

Pour les élémentaires : Goûter puis centre à partir de 16h30 ou départ au domicile ou transport scolaire.

Il y a actuellement 96 inscrits à l'étude répartis sur 5 groupes. Les enfants sont pris en charge par des enseignants ou une AVS. En moyenne les groupes se composent de 15 à 18 enfants.

Il est rappelé aux parents que les enfants inscrits doivent assister de manière régulière à l'étude surveillée. La Mairie fera prochainement un courrier de rappel du règlement de l'Etude surveillée aux parents.

Activités en liens avec l'Ecole : Dans le cadre du projet de l'Ecole, les enfants participent à la création de costumes et de décor avec Benjamin, animateur mais également intervenant en Arts plastiques.

4. PROJET

PROJET DE L'ECOLE :

Le bilan des fiches actions de l'année 2013/2014 a été adressé à l'Inspection académique pour validation. Certaines fiches seront reconduites l'an prochain, elles seront présentées lors du prochain Conseil d'école. L'écriture de nouveaux projets a été reportée à juin 2015.

PROJET DE CLASSE, SORTIES & SPECTACLES :

Pour les classes de PS, PS/MS1, PS/MS2, GS1, GS2, CP, CP/CE2, CE1 & CM2, le thème est le suivant : « Un voyage dans l'HISTOIRE, à travers les histoires ». Chaque classe travaillera autour d'une période de l'Histoire de France.

Pour les classes de CE1/CE2 et CM1 : réalisation d'un film documentaire sur la ville de Wissous.

L'objectif final : La réalisation d'un Carnet de voyage, d'un spectacle et d'une exposition.

Cet aboutissement sera la réalisation de 4 projets qui seront liés :

- Projet musique avec la découverte d'œuvres musicales correspondants aux différentes époques historiques
- Projet Arts visuels avec la création de décors, d'un travail sur la photographie et la vidéo. Mise en place du carnet de voyage.
- Projet Théâtre avec la réécriture de l'histoire du Petit Poucet et mise en scène
- Projet Danse

Le cout de ce projet pour les 9 classes est de **6518€** (27€ par enfant), et correspond à la prise en charge d'un technicien son et d'un technicien lumières pour le soir du spectacle, l'intervention d'un intervenant théâtre et d'un intervenant en danse.

Pour les classes de CE1/CE2 et CM1 : Réalisation d'un film documentaire sur la ville de Wissous.

Plusieurs domaines seront abordés :

- L'Histoire de l'image
- L'écriture du scénario, la découverte du matériel, la distribution des rôles, les prises de vues
- Les enfants seront les acteurs de l'œuvre : ils vont créer le contenu, apprendre à manipuler la caméra, la perche, le micro, le clap.
- Les enfants seront aussi en charge de la mise en scène et des prises de vues.

Coût total du projet : 8 interventions, le montage, la livraison du DVD → **3320€** soit 63€/ enfant

L'achat du caméscope, de 5 carte 8GO et du Kit son resteront à la charge de l'école et seront financé par la coopérative scolaire pour un montant de 457€

Ces 2 projets ont fait l'objet d'une présentation à la réunion de la Caisse des écoles qui statuait sur les projets présentés par les Ecoles de Wissous. Ils ont été validés dans leur totalité.

L'équipe enseignante et les parents délégués remercient les membres de la Caisse des Ecoles pour la prise en charge et la validation de ces projets.

Pour les classes de CM2 : projet de sortie au Musée de la Grande Guerre à Meaux (Possibilité d'une prise en charge par le **Comité du Souvenir français**)

Pour les Maternelles :

En projet : Spectacle de magie présenté par La compagnie Dalpaz, L'originalité de ce spectacle s'inscrit dans notre projet car le décor est un château du moyen âge. Le cout estimé du spectacle varie entre 1000€ et 1800€ en fonction de la période et des options retenues. Il sera financé par la coopérative scolaire.

La venue d'une troupe de danseurs présentant des danses médiévales est aussi en projet.

PROJET CLASSES DE DE DECOUVERTE :

La Mairie alloue un budget de 40 000€ à dispatcher sur les 3 écoles de Wissous

Pour les classes de CM2 :

Dans le cadre du devoir de mémoire, une sortie sur le thème « 6 Juin 1944, Revivre notre histoire » pourrait être proposé sur un court séjour de 2jours/1 nuit du jeudi 16 avril au vendredi 17 avril 2015. Ce projet a un coût global d'environ 2368€ (82€ par enfant), le Comité du Souvenir Français pourrait subventionner une partie de ce projet et une autre partie serait prise en charge par la Mairie à hauteur d'environ 50%.

Pour les classes de CE1/CE2 et CM1 :

En projet également, un séjour de 4 jours/ 3 nuits dans la région du Val de Loire « La Vallée des Rois » où les enfants visiteront des châteaux et participeront à des ateliers pédagogiques.

Un projet reste à définir pour **la classe de CP/CE2**.

Ces différents projets seront étudiés par Mme THIERRY ainsi que ceux présentés par l'école La Fontaine et seront validés ou non en fonction du budget.

5. Coopérative Scolaire

Présentation du bilan financier par la mandataire (Mme MEURICE) :

Recette :

- 4.400€ somme restante de l'an dernier
- Mairie : 4.440€
- Projet OCCE pour financer le projet : « ne perdons rien, transformons tout » de l'an dernier: 448€
Cotisations des familles à la coopérative: 4.992€ : (en moyenne 17€ par enfant)

Actions financées en 2013/2014 :

- Sorties et spectacles proposés aux enfants 9 941.64€
- Achats divers pour le spectacle de fin d'année
- Achat d'un appareil photo 106,73€
- Aide pour la prise en charge d'une partie des cotisations d'assurances ou de départ en classes découvertes (275.20€ + assurance école 140€)

6. BILAN DES TRAVAUX

Programmés et réalisés :

- Changement de la chaudière : 35 000€
- Changement des fenêtres de l'Ecole maternelle : 50 500€
- Achat de mobilier suite à l'ouverture de la 11ème classe et achat de 15 couchettes superposées : 14903,70€ (un budget de 15.000 avait déjà été prévu)

Programmés et en cours de réalisation :

- Installation du bureau de la psychologue et aménagement d'un espace dédié à l'enseignement du RASED
- WC garçons, des travaux seront réalisés durant les vacances de Noël avec un coût estimé à 9000€
- Changement des rideaux de l'école maternelle
- Réparation du plafond de la classe de GS2 + PS

En projet :

- Changement des portes de l'école maternelle
- Construction du nouvel centre d'Accueil pour Mineurs pour l'école Victor Baloche
- Installation de TNI dans les classes de maternelles.
- Conservation des deux cuisines sur La Fontaine et Victor Baloche :
 - avec rénovation de la cuisine de Victor Baloche et création d'un self
 - aménagement de la cuisine de la Fontaine sur le terrain attenant à l'école

7. DIVERS

DOTATIONS :

Un Budget de 8€ a été alloué aux classes de maternelle pour l'achat de livres (Livres offerts par la caisse des écoles) pour Noël.

La subvention communale versées aux coopératives de 14€ pour les enfants de maternelles et 19€ pour l'élémentaires

Financement à 100% des projets de classe pour un total de 9 838€

Financement à 50% des classes de découvertes (classe à définir)

Bilan du taux de participation aux élections de Parents d'élèves : 45,50%

Cérémonie du 11 Novembre : quelques enfants seront sollicités pour la lecture de lettre de soldats lors de cette cérémonie.

8. QUESTIONS DES PARENTS D'ÉLÈVES:

• Rythmes Scolaires :

Etes-vous satisfait de l'application de cette réforme dans nos écoles ?

Il semble que les soucis organisationnels de début d'année ont été résolus, Mme Thierry remercie les parents d'élèves pour leur contribution à la mise en place de ces nouveaux rythmes.

Nous demandons à Mme Thierry de travailler rapidement sur l'organisation de l'année prochaine afin d'éviter une rentrée scolaire chaotique.

Comment organisez-vous les journées concernant la cantine scolaire, le centre de loisirs ainsi que les horaires?

Les nouveaux horaires ont été ajoutés au règlement de l'école. Il est à noter que les parents passent encore trop souvent par l'école pour faire passer leurs instructions concernant le centre, les bulletins remplis doivent être déposés soit en mairie, soit directement aux ACM.

La Mairie a-t-elle recruté suffisamment d'animateurs ? Ont-ils tous leurs diplômes ?

Mme Thierry rappelle la difficulté de recruter un nombre suffisant d'animateurs. Des recrutements sont en cours.

Des activités sur le temps de la pause méridienne sont-elles programmées ?

Les enfants ont la possibilité le midi de rester soit :

- dans la cour pour jouer aux jeux de ballons par exemple, encadrés par 3 animateurs.
- dans la salle polyvalente (ancienne salle informatique) pour pratiquer des activités calmes type lecture encadrés par une animatrice.
- dans la salle d'arts plastiques ou de GS pour faire des activités manuelles type couture encadrés par une animatrice.

Il faut donc au total pour ces activités un minimum de 6 animateurs chaque jour.

Quelle organisation avez-vous prévu en hiver ou en cas de fortes intempéries pendant cette pause ?

Cf. le paragraphe précédent

Les enfants pourront-ils être accueillis dans les classes ?

C'est déjà le cas en maternelles en cas d'intempéries. Difficilement envisageable en élémentaire en raison du nombre d'enfants à accueillir.

• Centre de Loisirs / ACM :

L'upeiw déplore le fait que les enfants soient gardés en rang pendant les 30 minutes entre les 2 sorties de 16h et 16h30. Mais observe cependant une réelle amélioration de l'organisation après une rentrée un peu chaotique.

Nous demandons à Mme Thierry la possibilité de garder les enfants de maternelle sur l'école Baloche les soirs à partir de 16h. La municipalité économiserait le coût d'un car et les petits auront moins de mouvement dans la soirée.

Mme Thierry nous confirme qu'elle va bien étudier notre demande.

La cantine de La Fontaine est-elle suffisante pour accueillir l'ensemble des élèves et dans de bonnes conditions, y a-t-il plusieurs services le mercredi midi ?

Question non posée.

Des enfants inscrits à la dernière minute ont-ils déjà été refusés ?

Question non posée.

Comment se gère la récupération des enfants qui ne restent pas à l'ACM le mercredi AM ?

Question non posée.

• Restauration Scolaire :

Le chef de cuisine a-t-il été remplacé et par qui ?

Le remplacement est en cours.

Est-il prévu une nouvelle commission restauration et si oui à quelle date ? Sinon, comment pouvons-nous échanger avec les professionnels de la restauration, les équipes pédagogiques et les parents d'élèves ?

La municipalité va remettre en place des commissions de restauration, une par trimestre.

Combien de temps doit-on vous prévenir à l'avance pour assister à un repas le midi et à son organisation ? Quelles sont les démarches à effectuer pour le faire ?

Question non posée.

- **Etude :**

Quels sont les effectifs ?

Il y a 96 enfants inscrits au total à l'étude.

- **Projets d'agrandissement des écoles et de l'ACM :**

Nous n'avons aucun retour sur ces deux sujets majeurs : où en sommes-nous ?

Mme Thierry nous a présenté brièvement le projet concernant l'agrandissement de l'école Lafontaine.

- **Rendez-vous sur le temps scolaire :**

Y a-t-il des enfants qui vont chez un spécialiste pendant les cours ? Comment s'organisent les entrées et sorties sur les temps scolaires ?

Question non posée. Aucune réponse n'aurait été donnée. Ne rentre pas dans les compétences du Conseil d'Ecole.

- **Nouvelle classe :**

Cette année une nouvelle classe a dû être installée en lieu et place de l'ancienne salle de motricité de l'école. Cette nouvelle classe a-t-elle tous les équipements nécessaires ? L'UPEIW se propose d'offrir des jeux avec la recette du jeu des enveloppes organisé en juin dernier, quels sont vos besoins ?

Question non posée.

Les structures de motricité ont de fait été installées dans l'ancienne salle informatique, cette salle est-elle conforme aux normes de sécurité pour les jeunes enfants ? On nous a signalé la présence de prises de courant accessibles aux enfants, des améliorations sont-elles envisagées pour assurer leur entière sécurité ?

L'ancienne salle informatique répond aux normes de sécurité en vigueur pour accueillir de jeunes enfants. Il n'y a pas d'inquiétude à avoir.

- **Divers :**

Des échanges avec le collège pour les élèves de CM2 sont-ils prévus ?

Question non posée.

Comment sont organisés les doubles niveaux ?

Question non posée. Il aurait été rappelé aux parents que la répartition des élèves dans les classes est du seul ressort de l'équipe pédagogique.

Travaux dans l'école : problème dans la classe en préfa, plafond avec l'isolation visible.

Mme Thierry va faire le nécessaire.

Points sur le service ASVP à la sortie de l'école, les horaires et la fréquence. Peut-il y avoir une troisième personne.

Mme Thierry nous explique qu'elle a eu beaucoup de mal à recruter déjà 2 personnes mais elle va essayer de mettre une 3ème personne.

- **Kermesse :**

Les 3 associations ont présenté le projet commun de kermesse et des actions à prévoir. Mme Fournet et l'équipe enseignante sont totalement en accord avec le projet.

Toutes les questions n'ont pas pu être posées faute de temps.

Mais les associations de parents d'élèves s'engagent à ce qu'elles soient abordées lors du prochain conseil d'école et à obtenir des réponses pour chacune d'entre elles.

La séance est levée à 20h05.

La secrétaire de séance

Mme REZZAI



La Présidente du Conseil

Mme FOURNET

